

Journée pédagogique sur les contrôles agricoles

Mardi 19 novembre 2019
Delphine Laurency et Karin Afflard
DDT 70 -SEPA



PRÉFÈTE DE
LA HAUTE-SAÔNE



Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

Ordre du jour

Matin

- 1) La conditionnalité des aides
- 2) Les résultats des contrôles conditionnalité 2017- 2018
- 3) Informations PAC 2019
- 4) Les haies, la PAC et la protection de l'environnement

Après midi

- Ateliers sur les contrôles
- RDV 13h45 à Port sur Saône

1. La conditionnalité des aides PAC

Qu'est ce que la conditionnalité ?

= le versement de la plupart des aides PAC est soumis au respect des règles de base pour les domaines :

- Environnement, changement climatique et bonnes conditions agricoles des terres
- Bien être animal
- Santé publique, santé des animaux et des végétaux

Qui contrôle quoi ?

- **Environnement, changement climatique et bonnes conditions agricoles des terres,**

sous-domaines : « Environnement » et « BCAE »

L'ASP, la DDCSPP et la DDT

- **Santé publique, santé animale et végétale,**

sous-domaines : « Santé productions végétales » et « Santé productions animales »

La DRAAF (SRAL), la DDCSPP et l'ASP

- **Bien-être des animaux.**

La DDCSPP

Le contrôle conditionnalité

- **Information** de l'exploitant 48h avant le contrôle (sauf pour le bien être animal)
- **Inspection** de l'exploitation avec un représentant de l'exploitation et remplissage du compte rendu de contrôle national (= CRC)
± une fiche d'avertissement précoce (FAP)
- **Signature** ou non de l'exploitant (si pas de signature le CRC est quand même pris en compte) et signature des contrôleurs

Possibilités laissées à la personne contrôlée :
de mettre un commentaire sur le CRC le jour du contrôle
et/ou d'envoyer dans le 10 jours des observations écrites à
l'organisme de contrôle

Vos engagements

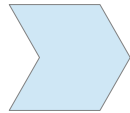
À la signature de votre déclaration PAC dans la partie
« Attestions Engagements »

«Je m'engage à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès à l'exploitation, ainsi que toutes vérifications nécessaires aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite. »

Tout refus de contrôle entraîne la suppression totale des aides PAC de l'année

Systeme d'avertissement precoce (depuis 2015) = **Fiche d'Avertissement Precoce**

**Non
conformité
mineure**
année n



Notification lors du contrôle
de l'obligation de mise en
œuvre d'action corrective

+

Notification
d'un délai pour
corriger (donné
par la grille
conditionnalité)

Si nouveau contrôle conditionnalité (animaux, environnement, BCAE) en année n, n+1 ou n+2



Suivi des avertissements précoces antérieurs, des
actions correctives

Si action corrective non réalisée = Pénalité de 1 %
sur l'année n

Temps d'échanges

2. Bilan des contrôles agricoles 2017 et 2018

Quelques chiffres

- Sur la sélection des contrôles réalisée, 25 % des contrôles sont choisis de façon aléatoire et 75 % de façon orientée.
- Assiettes de contrôle
2017 : 1922 dossiers PAC dont 1485 éleveurs
2018 : 1865 dossiers PAC dont 1517 éleveurs

Bilan chiffré

		2017	2018
Dossiers contrôlés		163	175
Dossiers non conformes		46	54
Pénalités	1 %	18	19
	3 %	23	35
	5 %	4	8
	20 %	1	0
Fiche d'avertissement précoce FAP		64	73

Ce qui a déclenché une FAP en 2017 2018

- local ou armoire de stockage des produits phytos non conforme aux prescriptions en vigueur en matière d'aération ou de fermeture à clé
- registre des traitements phytos incomplet
- fonctionnement du dispositif d'alimentation et d'abreuvement
- animaux de plus de 20 jours sans marque auriculaire agréée (si au plus 2 animaux concernés sans perte de traçabilité)

Domaine santé animale Identification Bovine 2017- 2018

- Anomalies les plus fréquentes sont :
 - mouvements d'animaux non notifiés
 - notifications hors délai (7 jours)
 - boucle d'identification manquante
 - incohérence entre passeport et registre d'élevage
 - marque de rebouclage non posée dans les délais (30 jours)

Domaine santé animale Identification ovins caprins 2017/2018

- Anomalies les plus fréquentes sont :
 - identification non conforme
 - absence totale de notification de mouvement
 - recensement non réalisé ou non transmis à l'EDE
 - absence totale de document
 - absence de pose de repères d'identification
 - absence totale ou partielle de document de circulation

Domaine santé animale

2017- 2018

- Les anomalies principales sont :
 - absence d'attestation de contrôle de la machine à traire sur les 18 derniers mois
 - absence totale ou d'au moins un enregistrement dans le registre des traitements médicamenteux
 - absence partielle d'ordonnance

Les Non conformités les plus rencontrées en « bien être animal »

- Paillage insuffisant
- Qualité de l'aliment donné
- Veaux à l'attache
- Absence de dispositif d'alimentation

Domaine Santé - productions végétales

- Les anomalies principales sont :
 - absence de contrôle technique du pulvérisateur
 - absence du Certiphyto
 - absence de protection du réseau d'eau lors de l'utilisation du pulvérisateur

Domaine environnement :

Directives Nitrates+ directive Oiseaux + directive Habitats

Les anomalies constatées sont

- apport d'azote réalisé supérieur à la dose prévisionnelle inscrite dans le plan prévisionnel de fumure (PPF) pour 10% (ou plus) des îlots culturaux ou 5 (ou plus) îlots culturaux en zone vulnérable
- bande enherbée ou boisée de largeur insuffisante le long des cours d'eau
- raisonnement de l'équilibre de la fertilisation dans le PPF inexact ou incomplet
- absence du PPF ou cahier d'enregistrement des pratiques d'épandage
- raisonnement de l'équilibre de la fertilisation inexact ou incomplet pour 100 % des îlots culturaux en Zone Vulnérable (ZV)
- non réalisation d'une analyse de sol sur un îlot cultural (surface en ZV >3 ha)

3. Informations PAC 2019

2019. Pharmacie vétérinaire

Pour les médicaments avec substance antibiotique :

Si absence d'ordonnance on parle d'anomalie intentionnelle (20% de pénalité)

et si pas d'ordonnance mais preuve d'achat auprès d'un organisme autorisé à les vendre : pénalité de 5 %.

Les Contrôles «Surface»

concernent les aides 1er pilier, l'ICHN et MAEC / BIO

Les contrôles sont réalisés par l'ASP

Zone de télédétection définie par le MAA chaque année

Contrôle par photo interprétation et retour terrain ponctuel

- 2017 : 103 dossiers contrôlés
- 2018 : 89 dossiers contrôlés
- 2019 : 112 dossiers contrôlés

2019 : Procédure contradictoire écrite (PCE) pour les contrôles Surface

- **Nouvelle procédure de contrôle de prorata quand non conformité**
 1. Mise en ligne du courrier sur l'espace Télépac de l'exploitant
 2. Envoi d'un courrier postal par la DR ASP puis 4 jours plus tard mise à disposition des éléments sur Télépac
 3. Réponse possible de l'exploitant dans un délai de 10 jours
 4. Retour contrôle terrain uniquement si l'exploitant a fourni des éléments probants ou amenant un doute auprès des contrôleurs de l'ASP, qui alors iront vérifier.

Sinon la non conformité est maintenue

2019 : Cartographie cours d'eau

- Accès à la cartographie cours d'eau BCAE 1

- **Sur TELEPAC**

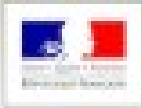
dans le RPG

Cocher la couche « cours d'eau BCAE 1 »

Échelle au minimum 1/ 20 000eme

- **ou site de la préfecture**

<http://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Classement-des-cours-d-eau/CARTOGRAPHIE-PAR-COMMUNES>



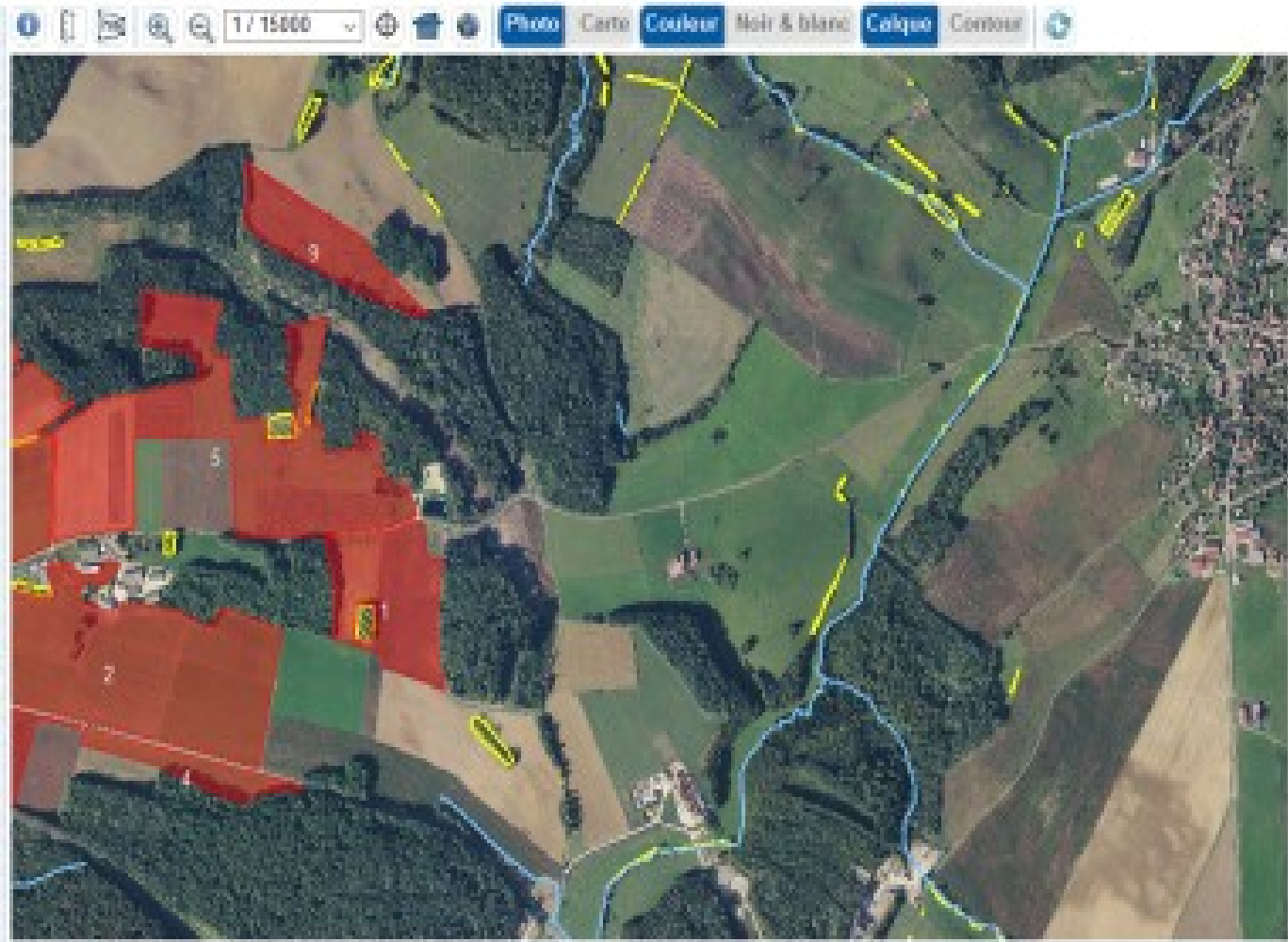
telepac Dossier PAC 2019

ACCUEIL | DECLARATION | BILAN EXPORT | IMPRESSION | FORMAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : 999190000 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° CRET : 000000000000 Déclaration en cours

REGISTRE PARCELLAIRE

- Couches**
- Tout afficher
- Vos parcelles
 - Vos MABIC linéaires et ponctuels
 - Vos surfaces non agricoles
 - Vos zones de densité homogène
 - Vos SNA supprimées
 - Vos ZDN supprimées
 - Ma 2018
 - Communes
 - Départements
 - Natura 2000
 - Plantes sensibles
 - Cours d'eau BGAET
 - Mars, mars et bosquets BGAET
 - Couverts 2018
 - Remembrement
- Notes**
- Parcelles**
- Surfaces non agricoles**
- Zones de densité homogène**
- Alertes graphiques**



- Tracer
- + Outil lés
 - + Outil parcelles
 - + Outil SNA
 - + Outil ZDN

Echelle 1 / 15000 Curseur x: — y: —

Un doute sur un cours d'eau référencé BCAE 1 ?

- Demandes d'expertises cours d'eau possibles auprès du service environnement de la DDT

Actualisation de la carte réalisée en 2019 suite à 23 expertises terrain réalisées

- Le contrôle terrain prime sur la couche cours d'eau BCAE 1

Nouveauté : « Couche BCAE 7 »

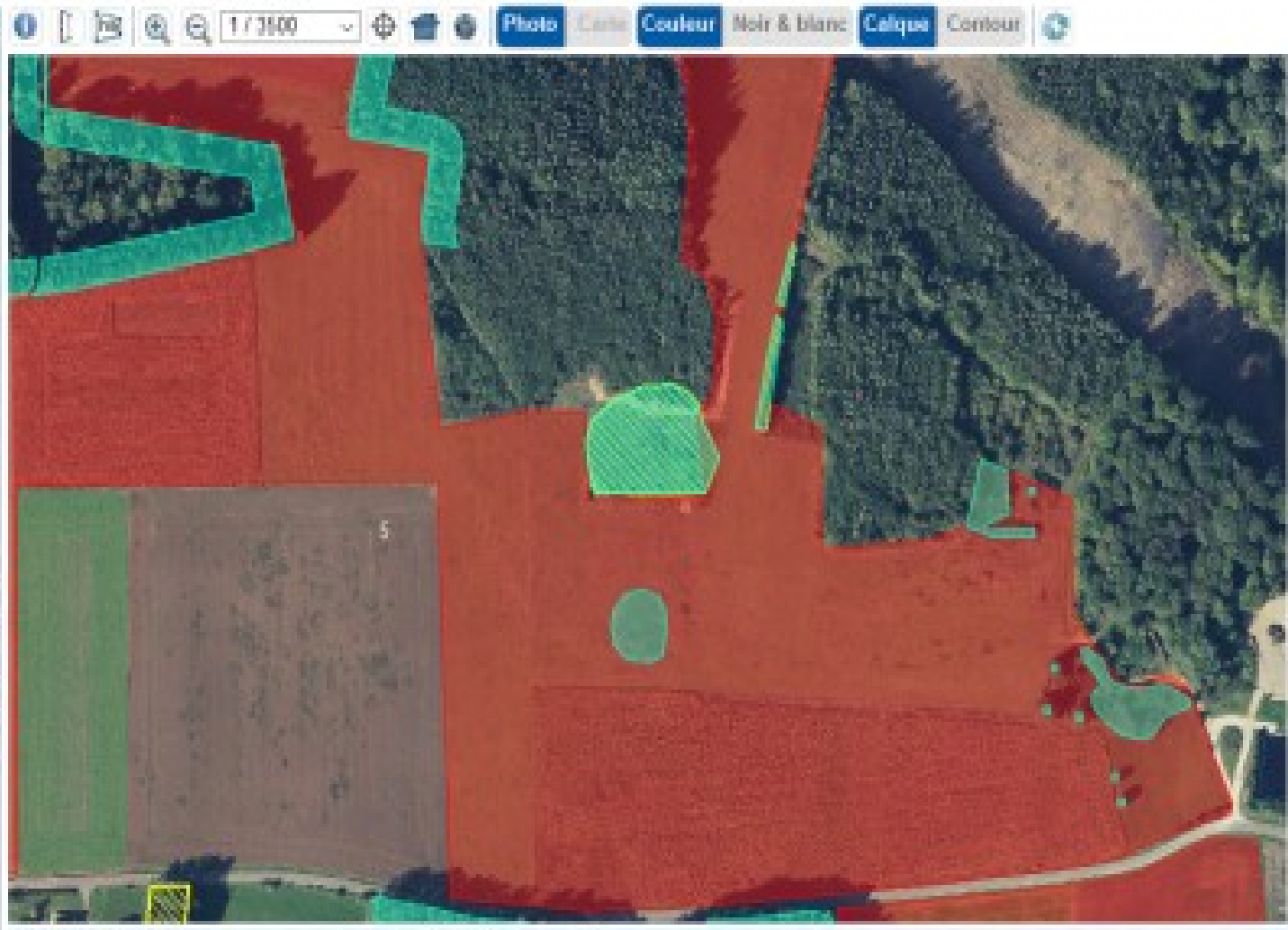
Appliqué depuis la campagne 2018

Sert de **couche de référence** des zones protégées (haie, mare ou bosquet) au titre de la bonne condition agricole environnementale n°7 (= BCAE 7)

« La couche BCAE 7 est annuelle et se compose de l'empreinte laissée depuis 2015 par l'ensemble des SNA de référence de type haies, mares et bosquets valides »

RÉGISTRE PARCELLAIRE

- Couches**
- Tout éteindre
- Vos parcelles
 - Vos MABIC linéaires et ponctuels
 - Vos surfaces non agricoles
 - Vos zones de densité homogène
 - Vos SIA supprimées
 - Vos ZOH supprimées
 - Itin 2018
 - Communes
 - Départements
 - NAIUS 2000
 - Prairies sensibles
 - Cours d'eau BCPA61
 - Haies, mares et bosquets BCPA67
 - Couverts 2018
 - Remembrement
- Ilots
- Parcelles
- Surfaces non agricoles
- Zones de densité homogène
- Alertes graphiques



- Snapper
- Outils Ilots
 - Outils parcelles
 - Outils SIA
 - Outils ZOH

Echelle 1 / 3500 | Curseur x: — y: —

ACCUEIL | DÉCLARATION | IMPORT-EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

Identificatif | SPQ | Récap. parcelles / assolement | Demande aides | Verdissement | Effectifs animaux | SPQ MAEC / Bio | MAEC / Bio | Dépôt de dossier | Réinitialiser | Modifier votre alerte

N° PACAGE : 999108305 | PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION | N° SIRET : 00000000000000000000 Déclaration en cours

REGISTRE PARCELLAIRE

Couches

Tout désactiver

- lots parcelles
- lots MAEC linéaires et pondus...
- lots surfaces non agricoles
- lots zones de densité homogène
- lots ZNA supprimées
- lots ZDH supprimées
- lots 2018
- Communes
- Départements
- Natura 2000
- Prairies sensibles
- Cours d'eau BCAET
- Héris, mares et bosquets BCAET
- Couverts 2018
- Remembrement

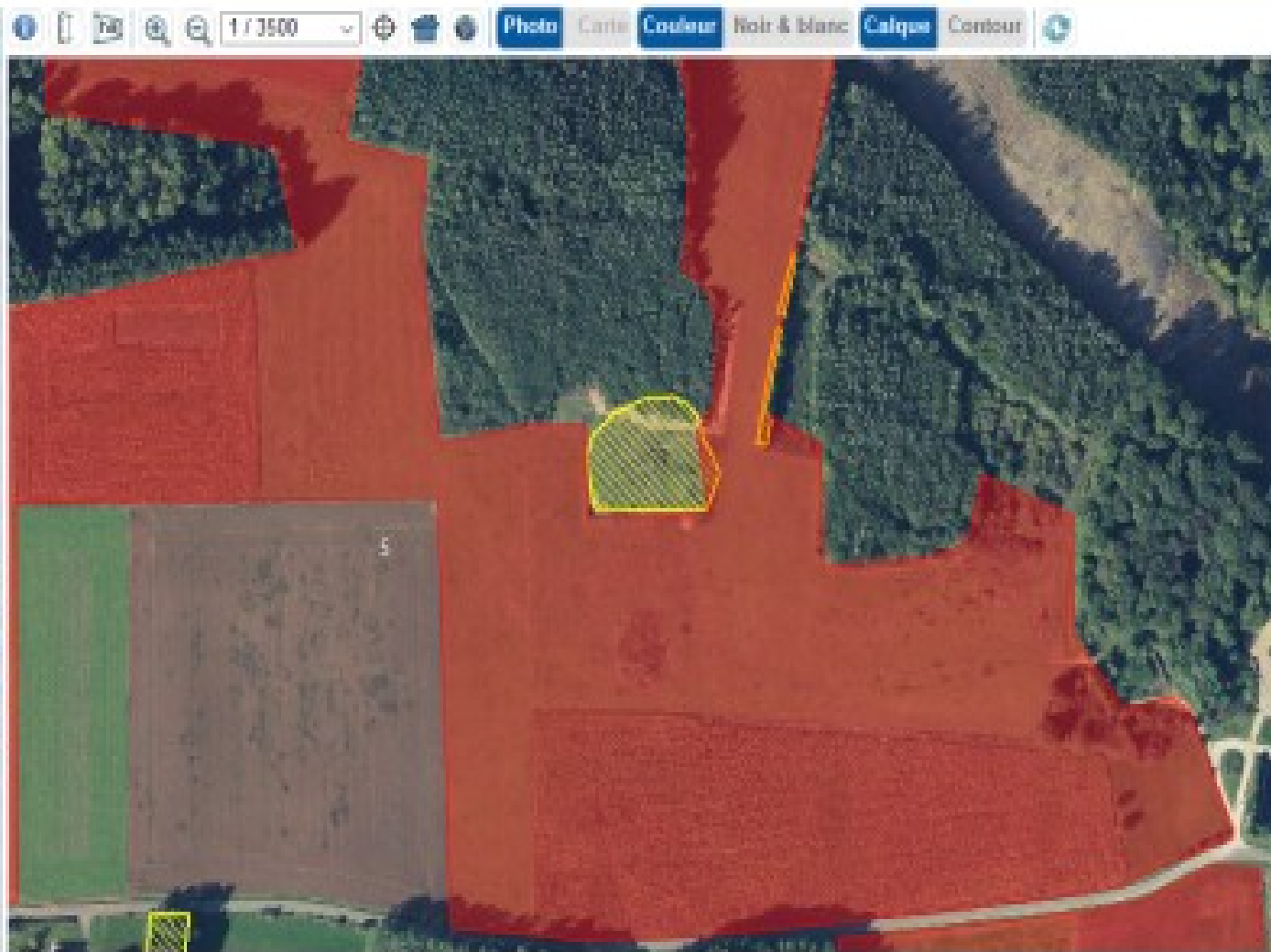
► lots

► Parcelles

► Surfaces non agricoles

► Zones de densité homogène

► Alertes graphiques



Zoomer

► Couche lots

► Couche parcelles

► Couche ZNA

► Couche ZDH

Echelle 1 / 3500 | Curseur x: 500348 y: 6736902

Merci de votre attention.